

Déclaration d'accident : mode d'emploi

En cas d'accident, voici quelques conseils pratiques afin de faciliter la déclaration.

- Sur place, faire faire ou prendre des photos si le matériel est abîmé, en particulier le casque.
- Délai : 5 jours à compter de l'accident.

Chacun d'entre nous ayant un espace licencié sur le site de la FFCT, il est recommandé de remplir la déclaration soi-même (ou par un proche) car il est demandé des informations personnelles.

- ✓ Site : <https://ffvelo.fr/>
- ✓ Espace licencié (en haut, à gauche)
- ✓ Entrer son identifiant, mot de passe puis cocher la case : Entrer.
- ✓ Case « je déclare un sinistre »
- ✓ Page Allianz FFVélo, remplir la déclaration.

2 documents sont demandés en pièces jointes :

- Le certificat initial descriptif des blessures (remis par le CHU ou autres)
- Le coupon réponse de la notice d'information assurance FFCT (partie du bulletin d'inscription signé et remis au club) donc, photocopiez ou scannez le avant de le donner au club. Sinon le demander à Marité Dupont

Pour terminer, conservez les factures des casques, GPS vélos etc.... et prévenez le délégué sécurité club.

En vous recommandant d'être prudent et vigilant, bonne route à toutes et tous.

